

Mais le très honorable député a une vision bien différente des choses. Il croit en effet que le Canada devrait être constitué de dix États plus ou moins liés, ayant chacun leurs droits et leurs normes et se disputant constamment, tandis que le gouvernement se contenterait d'être un spectateur impassible et impuissant.

Une voix: Et impertinent?

M. Regan: Impertinent également. La vaste majorité des Canadiens, y compris le très honorable John Diefenbaker, n'a pas voulu pour notre pays de la théorie des deux nations qui aurait accordé à une province un statut particulier et des pouvoirs différents de ceux des autres. Ce que le chef de l'opposition nous offre maintenant, toutefois, est bien pire que ce que le pays et M. Diefenbaker ont rejeté. Le chef de l'opposition nous propose une théorie des dix nations, qui se fonde sur l'application de la formule de Vancouver. Sa théorie, si elle était appliquée, nous vaudrait un gouvernement national affaibli, des prix presque au cours mondial pour l'énergie, des barrières au commerce interprovincial, quelque chose comme des passeports provinciaux pour établir le droit de travailler dans une certaine province, des dispositions constitutionnelles différentes selon les provinces et des régimes de santé et de pension sans aucune uniformité.

Un député d'en face dit «sottises». Je vais lui prouver le contraire. Ce ne sont pas des sottises, parce que la théorie des dix nations lancerait chacune de nos régions et de nos provinces sur une voie différente vers un avenir incertain, tout comme les glaces du lac Supérieur qui, au printemps, se brisent en morceaux et partent à la dérive avant d'être englouties.

Le chef de l'opposition affirme que le rapatriement de la constitution divise les Canadiens, chose dont—ajoute-t-il—ils ne sont pas coutumiers. Je vais revenir dans un instant sur cette affirmation erronée; mais pour commencer je voudrais qu'on me dise si quelque chose serait plus de nature à causer la désunion que la formule de Vancouver dont il se prévaut? Cette solution visant à trouver une formule d'amendement universellement acceptable prévoit que même si un nombre suffisant de provinces approuvent les modifications constitutionnelles, certaines d'entre elles peuvent néanmoins se désolidariser. Au fur et à mesure que les changements seront adoptés, de plus en plus de provinces pourront donc rejeter certaines dispositions. Dans le cas de la charte des droits, il pourrait se produire que les droits des autochtones soient garantis dans certaines provinces et qu'ils ne soient pas dans d'autres. Le sexisme pourrait être interdit dans certaines provinces, mais toléré dans d'autres. Telle province pourrait garantir les droits des citoyens contre des arrestations intempestives alors que d'autres pourraient permettre l'incarcération arbitraire. A mon avis, rien ne saurait mieux diviser notre pays.

• (1550)

Le très honorable représentant trouve également que certains points de vues sur le rapatriement de la constitution sont déplaisants et surprenants. Il craint qu'ils ne provoquent cer-

La constitution

taines dissensions. Il a comparé le processus constitutionnel au mécanisme d'élaboration de l'assurance-maladie au Canada. C'est l'exemple qu'il a choisi. Il a dit que l'enjeu était aussi important mais que dans le cas du régime d'assurance-maladie on s'était inspiré de ce qu'il appelle le processus du fédéralisme canadien.

Il est judicieux d'avoir choisi le régime d'assurance-maladie comme exemple d'initiative fédérale; mais s'il croit que cela était son argumentation, c'est qu'il connaît mal les récents développements de l'histoire politique du Canada. Le régime d'assurance-maladie est le plus beau fleuron du système social de notre pays. C'est ce qui différencie le mieux les modes de vie canadien et américain; mais ce système n'est certainement pas né d'une volonté unanime. S'il pense que toutes les provinces se félicitaient de cette initiative, je puis lui affirmer le contraire. C'est le gouvernement fédéral, grâce à son pouvoir de dépenser, qui, comme d'habitude, a imposé ce régime aux provinces lorsqu'elles ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur une formule d'assurance-maladie soit entre elles soit avec les autorités fédérales.

Voici quelques-unes des observations faites à l'époque à propos du processus fédéral mentionné par le député. Le premier ministre Robarts avait déclaré:

L'assurance-maladie est un exemple flagrant d'un projet machiavélique qui, à mon humble avis, constitue l'une des pires fraudes politiques à avoir été perpétrées contre les Canadiens.

Un conservateur important à l'époque, M. Fulton, avait déclaré ce qui suit à propos du projet d'assurance-maladie à la Chambre:

... un chantage financier dur et cruel... non pas un fédéralisme de coopération... mais un fédéralisme dictatorial de la pire espèce.

Voilà la sorte d'unanimité qu'a suscitée le projet d'assurance-maladie. Je pourrais citer les observations de quatre ou cinq autres premiers ministres provinciaux si j'en avais le temps, mais je pense que je me contenterai de signaler que les affirmations du très honorable chef de l'opposition au sujet de l'adoption du régime d'assurance-maladie ont maintenant été corrigées. Je suis certain que d'autres l'avaient d'ailleurs fait avant moi. De toute façon, le régime d'assurance-maladie n'est pas une exception. Ce régime a été adopté grâce à la façon dont fonctionne le processus fédéral au Canada, tout comme dans d'autres pays. Parce que le gouvernement a pris l'initiative pour sortir le pays de l'impasse où il se trouvait depuis une cinquantaine d'années au sujet du rapatriement de la constitution, le chef de l'opposition a prétendu que nous avions perdu confiance dans le processus fédéral. Il a signalé que nous n'aurions pas dû prendre une telle initiative, que le régime fédéral n'avait pas échoué, que nous devrions rencontrer les premiers ministres provinciaux et les écouter se chamailler pendant encore 50 ans ou davantage avant d'arriver à s'entendre. C'est sans doute ce qui se passerait vu que les six premiers ministres provinciaux qui s'opposent à notre projet n'ont même pas pu s'entendre sur une formule d'amendement ou sur le bien-fondé des démarches auprès de la Grande-Bretagne lors d'une récente réunion à Montréal.

Le très honorable chef de l'opposition refuse de comprendre que ce n'est pas le régime fédéral qui a échoué, mais plutôt la